REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse
Groupe pour l'encouragement à la qualification et à l'insertion professionnelle

Groupe pour l'encouragement à la qualification et à l'insertion professionnelle (EQIP)
p.a. Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue
Rue Prévost-Martin 6
1205 Genève

Genève, le 2 février 2023

Rapport d'activité législature 2018-2023
4ème année
(1er décembre 2021 – 30 novembre 2022)

I. Bases légales de la commission

- Loi sur les commissions officielles (LCO, A 2 20), du 18 septembre 2009;
- Règlement sur les commissions officielles (RCO, A 2 20.01), du 10 mars 2010;
- Articles 86 A à 86 D du règlement d'application de la loi sur la formation professionnelle (LFP C 2 05.01) du 17 mars 2008.

II. Compétences légales de la commission

Le groupe EQIP est rattaché au Conseil interprofessionnel pour la formation.

Les attributions du groupe sont les suivantes :

- Développer les réseaux et les synergies entre les institutions cantonales et communales;
- Identifier et diffuser les bonnes pratiques en matière de prise en charge et d'insertion professionnelle;
- Identifier les freins éventuels à la collaboration interinstitutionnelle et proposer des solutions;
- Développer, diffuser et mettre à jour l'information sur les prestations disponibles pour l'ensemble des professionnels concernés;
- Identifier les lacunes de couverture de l'offre sur la base d'un système d'information ad hoc et proposer des mesures aux instances compétentes;
- Publier annuellement un rapport sur la qualification des jeunes en rupture en y intégrant les données statistiques.

III. Activités de la commission

Pendant la période susmentionnée le groupe a tenu trois séances : le 3 mars, 1er septembre et 10 novembre 2022. Cette dernière séance était consacrée au bilan intermédiaire sous forme de co-construction des actions de la Priorité 5 du CIF *"Encourager la qualification et l'insertion professionnelle des jeunes en rupture de formation"* en lien avec les attributions de la commission.

Lors de ces séances, les membres ont notamment examiné les sujets suivants :

- Problématique du logement des jeunes en situation de précarisation;
- Révision de loi sur loi sur l'assurance invalidité (AI) et prestations jeunes;
- Point de situation du dispositif des Parcours Individualisés vers l'apprentissage (PI) (anciennement dispositif FO18);
- Indicateurs du décrochage de la formation du SRED : version actualisée septembre 2022;
- Appel à projets du département de la cohésion sociale (DCS) portant sur l'insertion professionnelle par le sport, l'art ou la culture pour des jeunes de 18 à 25 ans en rupture de formation;
- Rentrée 2022 et effectifs Parcours Individualisés (PI);
- Echanges et coordination avec les dispositifs externes, notamment au sein de l'association paritaire Association pour la reconnaissance de la formation préqualifiante (ARFOP);
- Priorités du CIF : bilan intermédiaire de la Priorité 5 et élaboration des nouvelles Priorités pour la législature 2023-2028.

L'Observatoire du décrochage scolaire, collectif de travail et d'échange composé de représentants du Service de la recherche en éducation (SRED), de l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC), de la Direction générale du secondaire II (DGESII) et de la direction du CIF a poursuivi ses travaux en vue de la publication des indicateurs du décrochage de la formation à Genève par le SRED (année scolaire 2021-2022). Deux nouveaux indicateurs complètent dorénavant ce panorama : les orientations après le passage par une structure de pré-qualification et le taux de certification après avoir fréquenté un tel dispositif.

https://www.ge.ch/document/indicateurs-du-decrochage-formation

IV. Secrétariat de la commission

L'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC) assure le bon fonctionnement de la commission et conduit les études et projets de celle-ci.

V. Frais de la commission

A. Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCO)

Frs 1'530.00

B. Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCO)

Néant.

C. Corrections d'examens écrits et examens oraux (art. 26 RCO)

Néant.

D. Remboursement de frais (art. 28 RCO)

Néant.

M Castro

Margarita Castro
Présidente du groupe